

Vision

D'être reconnu comme étant compétent en matière d'administration douanière et fiscale

Mission

De percevoir les recettes, protéger nos frontières et favoriser le commerce licite pour le bien du Vanuatu

Valeurs

- Avoir un leadership efficace
- Etre focalisé sur les résultats
- Apprendre et se perfectionner en permanence
- Etre un modèle en termes de qualité et de prévention
- Approfondir les liens de partenariat
- Avoir de l'estimation pour les employés
- Une seule et unique organisation

Points essentiels

- Pourquoi vous devez tenir des registres
- Qui doit tenir des registres
- Quel genre de registres faut-il tenir
- Combien de temps faut-il les garder
- Administration de la loi

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le bureau du fisc par les biais suivants :

Service de la Douane et du Fisc

Sac PP 9012
Port Vila
Vanuatu

Tél. : +678 24573 ou 33091, Voip: 2317
Courriel : irtps@vanuatu.gov.vu
Facebook : <https://www.facebook.com/VuDCIR>
Site internet : <https://customsinlandrevenue.gov.vu>



V A N U A T U
CUSTOMS & INLAND REVENUE
SERVICE DE LA DOUANE ET DES
CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Tenue de registres professionnels au Vanuatu



Loi sur l'administration fiscale

Pourquoi dois-je tenir des registres ?



Tenir des registres comptables en bonne et due forme est un aspect important de la gestion d'une entreprise.

De plus, de nombreuses lois exigent de tenir différents registres.

La nouvelle loi No. 37 de 2018 sur l'administration fiscale énonce clairement le MINIMUM de registres que toutes les entreprises ou tous les investisseurs immobiliers au Vanuatu doivent tenir.

Qui doit tenir des registres

Les règles concernant le minimum de registres qu'il faut tenir dans la loi sur l'administration fiscale s'appliquent à toutes les entreprises et tous les investisseurs immobiliers, y compris les sociétés locales, les sociétés internationales, les fondations, les fiducies, les sociétés de personnes et les personnes physiques.

Quels registres dois-je tenir ?

Outre les registres qui peuvent être exigés pour les besoins d'une loi fiscale ou une autre loi, une personne exerçant une activité ou investissant dans l'immobilier doit tenir des registres qui expliquent bien toutes les transactions effectuées par cette personne.

Les registres doivent :

- être tenus en anglais, en français ou en bichlamar ;
- permettre de connaître à tout moment la situation financière de la personne avec une précision acceptable ;
- permettre d'établir des états financiers ; et
- être tenus de manière à permettre de constater aisément l'assujettissement de la personne à une taxe conformément à la loi fiscale.

Les registres incluent tous les documents source et justificatifs se rapportant aux transactions effectuées par la personne, y compris factures, bons de commande, bons de livraison, reçus, contrats et documents de la douane.

Si vous tenez des registres en dehors du Vanuatu, le Directeur du SDF pourra exiger que vous les mettiez à disposition au Vanuatu pour inspection. S'ils ne sont pas tenus en anglais, en français ou en bichlamar, il faudra les faire traduire.

Combien de temps dois-je les garder ?

Vous devez garder vos registres pendant 5 ans (ou pendant toute autre durée qui pourra être prescrite) à compter de la fin de la tranche fiscale à laquelle ils correspondent.

Si vous faites l'objet d'un contrôle ou que vous contestez une évaluation fiscale, vous devrez conserver les registres plus longtemps.

Si une entité cesse d'exister (par exemple, une société qui est liquidée), tous les administrateurs, associés, fidéicommissaires et membres dominants de l'entité, selon le cas, doivent s'assurer que les registres de l'entité sont conservés pendant la durée requise.

Administration de la loi

Le Directeur du SDF sera responsable d'administrer et de faire respecter la loi sur l'administration fiscale et de s'assurer que toutes les entreprises tiennent les registres requis.

Au cours des prochains mois, le Directeur va aider les entreprises et les investisseurs immobiliers à comprendre leurs obligations de tenue d'archives et à s'assurer qu'ils tiennent des registres dans les règles.

Des pénalités peuvent être imposées si une entreprise ne tient pas des registres en bonne et due forme.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin de plus amples informations au sujet de nos diverses brochures.